

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 18 mai 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse et Jean-François Poirier, sous la présidence du maire suppléant, Paul Lavallière, formant quorum.

Sont absents à cette séance, le conseiller François Leduc et le maire Yves Daoust.

Assiste également à la séance, Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

### **23-05-085 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

### **23-05-086 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 mai 2023.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y retirant les points 6.7, 8.1, 9.1 et 9.2 et en y ajoutant les points 6.10, 8.4 et 10.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
  - 5.1 Demande de dérogation mineure no 23-01 - Propriété située au 2, rue Dorais, Saint-Louis-de-Gonzague, correspondant au lot 5 125 263 du cadastre rénové du Québec – Position du conseil
  - 5.2 Demande de dérogation mineure no 23-02 - Propriété située au 5, chemin de la rivière Saint-Louis Sud, correspondant au lot 5 125 374 du cadastre rénové du Québec – Position du conseil
6. Administration générale / Finances / Greffe
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 États financiers 2022 – Dépôt et adoption
  - 6.3 Règlement numéro 23-169 décrétant un emprunt de 2 169 000 \$ pour des travaux de construction d'un pont/passerelle – Adoption
  - 6.4 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 23-170 – Dépôt
  - 6.5 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 23-171 – Dépôt
  - 6.6 PAVL-Volet entretien du réseau local 2022 – Confirmation des dépenses
  - ~~6.7 Rédaction de devis pour appel d'offres public – Octroi de contrat~~
  - 6.8 Postes saisonniers au service des travaux publics – Autorisation d'embauche
  - 6.9 Visuel du projet développement économique – Octroi de contrat
  - 6.10 Abrogation de la résolution numéro 23-03-052 – Affectations spéciales**
7. Loisirs et vie communautaire

- 8. Travaux publics / Voirie
  - ~~8.1 Étude géotechnique (reconnaissance des sols) / Rang de la Rivière Nord – Octroi de contrat~~
  - 8.2 Conduite de refoulement – Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi de contrat
  - 8.3 Rouleau compacteur – Autorisation d’achat
  - 8.4 Conduite de refoulement / Surveillance des travaux - Octroi de contrat**
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
  - ~~9.1 CAUCA – Contrat de service pour répartition des appels du SSI – Autorisation de signature~~
  - ~~9.2 CAUCA – Contrat de service de gestion des appels 9-1-1 – Autorisation de signature~~
  - 9.3 Caserne – Caractérisation environnementale phase 2 – Octroi de contrat
- 10. Varia
  - 10.1 Modification du calendrier des séances – Devancement de la séance du conseil du mois de juin**
- 11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**23-05-087 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n’est adressée aux membres du Conseil.

**URBANISME / ENVIRONNEMENT**

**23-05-088 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 23-01 - PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2, RUE DORAIS, SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE, CORRESPONDANT AU LOT 5 125 263 DU CADASTRE RÉNOVÉ DU QUÉBEC – POSITION DU CONSEIL**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 26 août 2021 le règlement numéro 21-155 portant sur les dérogations mineures;

**ATTENDU** que le requérant a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction en cour avant secondaire d’un garage privé détaché à 2,05 mètres de la limite avant au lieu de 7,05 mètres, comme prescrit au tableau 8.10-1 de l’article 8.10 du règlement de zonage no 16-125 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que le garage privé détaché sera construit à l’emplacement de l’ancien abri d’auto temporaire utilisé par le demandeur;

**ATTENDU** que l’acceptation de la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que l’implantation du garage détaché en cour arrière de la propriété cause un préjudice au demandeur;

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d’urbanisme;

**ATTENDU** que la demande de dérogation a été présentée au comité consultatif d’urbanisme lors de la séance du 11 mai 2023 et que les membres ont recommandé à l’unanimité l’acceptation de la demande;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure (DDM) n° 23-01 visant à permettre l'implantation d'un garage privé détaché en cour avant du lot 5 125 263 du cadastre rénové du Québec tel que présenté sur le plan projet d'implantation préparé le 2 mai 2023 par M. Nicolas Archambault, dossier 23-16 164, minute 218.

**ADOPTÉ**

**23-05-089 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 23-02 - PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5, CHEMIN DE LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS SUD, CORRESPONDANT AU LOT 5 125 374 DU CADASTRE RÉNOVÉ DU QUÉBEC – POSITION DU CONSEIL**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 26 août 2021 le règlement numéro 21-155 portant sur les dérogations mineures;

**ATTENDU** que le requérant a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un garage privé existant à 1,20 mètre au lieu de 2 mètres, comme prescrit à l'article 8.9 du règlement de zonage no 16-125 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande de dérogation mineure permettra au demandeur de construire un porche d'entrée isolé sur l'escalier extérieur menant au sous-sol;

**ATTENDU** que le raccordement du tuyau d'alimentation en eau de la résidence est situé dans la cage d'escalier extérieur et que la construction du porche d'entrée permettra d'isoler l'espace de manière à réduire les risques de gel;

**ATTENDU** que l'acceptation de la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que le lot 5 125 374 du cadastre du Québec (5, chemin de la rivière Saint-Louis Sud) est situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières en raison de la présence d'une zone inondable (PDCC 16-019);

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure soumise à évaluation ne porte pas sur une disposition du règlement de zonage adoptée en vertu du paragraphe 16° du deuxième aliéna de l'article 113 de la LAU;

**ATTENDU** que la demande de dérogation a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mai 2023 et que les membres ont recommandé à la majorité l'acceptation de la demande;

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure (DDM) n° 23-02 visant l'agrandissement projeté de 1 étage localisé à 1,20 mètre du garage privé détaché tel que présenté sur le plan projet d'implantation préparé le 19 avril 2023 par Mme Marie-Michèle Parent, dossier M28602-1-1, minute 2349.

De transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE**

**23-05-090 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 464 943,99\$ soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**23-05-091 ÉTATS FINANCIERS 2022 – DÉPÔT ET ADOPTION**

**ATTENDU** la présentation aux élus des états financiers vérifiés 2022 effectuée par Mme Sophie Lefort, comptable agréée, de la firme LLG CPA inc.;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

Que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 soient adoptés tels que déposés par la firme comptable LLG CPA inc.

Que ces rapports soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**23-05-092 RÈGLEMENT NUMÉRO 23-169 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 169 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT/PASSERELLE – ADOPTION**

**ATTENDU** le Plan directeur en aménagement des parcs et espaces verts de la Municipalité actuellement en vigueur;

**ATTENDU** que le projet de construction du pont/passerelle au-dessus de la rivière Saint-Louis figure au plan directeur;

**ATTENDU** l'obtention d'un certificat d'autorisation (C.A.) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) autorisant la construction du pont/passerelle au-dessus de la rivière Saint-Louis;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 23-04-071 donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 12 avril 2023 ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 23-169 soit et est adopté tel que présenté et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 23-170 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de

la tenue du registre, le 19 avril 2023, portant sur le règlement numéro 23-170 décrétant un emprunt 745 000 \$ pour des travaux de rénovation de l'Église.

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 23-171 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 19 avril 2023, portant sur le règlement numéro 23-171 décrétant un emprunt de 1 640 000 \$ pour la construction d'un bâtiment communautaire.

**23-05-093 PAVL-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2022 – CONFIRMATION DES DÉPENSES**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière via le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien des routes pour 2022;

**ATTENDU** qu'un montant de 16 470 \$ a été reçu pour l'entretien des routes admissibles;

**ATTENDU** que la Municipalité a l'obligation d'effectuer sa reddition de comptes à l'intérieur de son rapport financier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

De confirmer que l'aide financière a été utilisée comme suit : 8 500 \$ pour des travaux de réparation de chaussée, 2 500 \$ pour la signalisation et 5 470 \$ pour le déneigement.

D'intégrer cette information dans le rapport financier se terminant le 31 décembre 2022.

**ADOPTÉ**

**23-05-094 POSTES SAISONNIERS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** la résolution 22-12-240 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Emplois d'Été Canada 2023;

**ATTENDU** que la Municipalité n'a pas obtenu l'aide financière;

**ATTENDU** que cette dépense figure au budget 2023;

**ATTENDU** le besoin de ressources humaines supplémentaires au service des travaux publics pendant la période estivale;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'embauche de deux étudiants pour la période estivale 2023, malgré l'absence de subvention.

De fixer à 16,00 \$ le taux horaire.

**ADOPTÉ**

**23-05-095 VISUEL DU PROJET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de développer et diversifier l'offre commerciale sur son territoire;

**ATTENDU** que le lot 5 125 316, dont la Municipalité est propriétaire, est disponible pour accueillir un projet commercial;

**ATTENDU** l'offre de services reçue par M. Pierre Dignard, architecte, pour la création d'un visuel concept à l'image de Saint-Louis-de-Gonzague visant à attirer des promoteurs commerciaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'octroyer un montant d'environ 5 000 \$ pour la création d'un visuel concept visant à attirer des promoteurs commerciaux à M. Pierre Dignard, architecte.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**23-05-096 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 23-03-052 – AFFECTATIONS SPÉCIALES**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger la résolution 23-03-052;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 23-03-052.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun sujet ne figure sous ce point.

**TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

**23-05-097 CONDUITE DE REFOULEMENT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que des travaux de pavage sont prévus dans le cadre des travaux de modification au poste de pompage existant et de remplacement de la conduite de refoulement;

**ATTENDU** qu'un contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué par un laboratoire possédant cette expertise;

**ATTENDU** que deux (2) laboratoires ont été approchés pour la réalisation de ce mandat;

**ATTENDU** que la meilleure offre est celle de Laboratoire GS Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat du contrôle qualitatif des matériaux dédiés aux travaux de pavage du projet de modification au poste de pompage existant et de remplacement de la conduite de refoulement à Laboratoire GS Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 22-163.

**ADOPTÉ**

**23-05-98 ROULEAU COMPACTEUR – AUTORISATION D'ACHAT**

**ATTENDU** l'opportunité d'acquérir un rouleau compacteur usager pour effectuer l'entretien des terrains municipaux;

**ATTENDU** que l'entreprise Transport Noël et fils Inc. a proposé à la Municipalité de lui vendre le sien au montant de 3 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cette acquisition.

**ADOPTÉ**

**23-05-099 CONDUITE DE REFOULEMENT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX - OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** l'octroi de contrat pour les travaux de modification au poste de pompage existant et remplacement de la conduite de refoulement;

**ATTENDU** la nécessité d'effectuer la surveillance des travaux pour en assurer le bon déroulement;

**ATTENDU** l'offre de services reçue par l'entreprise Tetra Tech QI Inc. au coût 35 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la surveillance des travaux de modification au poste de pompage existant et remplacement de la conduite de refoulement à l'entreprise Tetra Tech QI Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt numéro 22-163.

**ADOPTÉ**

## SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

### 23-05-100 CASERNE – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 – OCTROI DE CONTRAT

**ATTENDU** qu'une caractérisation environnementale de site – Phase 2 est requise avant de procéder aux travaux de construction;

**ATTENDU** l'offre de services reçue par l'entreprise Terrapex au coût 22 080 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la caractérisation environnementale phase 2 à l'entreprise Terrapex., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt numéro 23-166.

**ADOPTÉ**

## VARIA

### 23-05-101 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES – DEVANCEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE JUIN

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

**ATTENDU** la résolution numéro 22-12-236 établissant le calendrier 2023 des séances du conseil municipal;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier ce calendrier, afin de devancer la séance ordinaire du 15 juin 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

De devancer la séance ordinaire prévue le 15 juin au mercredi 7 juin 2023.

De maintenir l'endroit et l'heure de la tenue de cette séance, soit à la salle du Conseil à 19 h 30.

**ADOPTÉ**

### 23-05-102 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 37.

**ADOPTÉ**

---

Paul Lavallière  
Maire suppléant

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
greffière-trésorière